

de ceux qui postulent un emploi dans la Fonction publique ou dans le secteur privé.

Monsieur l'Orateur, je souhaiterais que l'opinion de l'honorable député d'Edmonton-Ouest soit partagée par tous les députés de son parti, car la semaine dernière encore plusieurs d'entre eux demandaient au gouvernement s'il avait fait une enquête avant qu'un certain individu obtienne une haute fonction au gouvernement. Je me demande si le principe général de la motion de l'honorable député d'Edmonton-Ouest ne devait pas s'appliquer dans ce cas-là, ou dans les autres cas semblables, afin que le principe de sa motion soit en accord avec ce qu'il pense et dit.

Je vois l'honorable député lever les yeux au ciel. Seulement, il sait très bien ce à quoi je fais allusion, alors qu'on demande avec insistance si le gouvernement a soumis tel ou tel individu à une enquête, au point de vue de la sécurité nationale. Je ne prétends pas que l'honorable député d'Edmonton-Ouest l'a fait. Il sait très bien...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'heure réservée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est écoulee.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)